

STADE NAUTIQUE RAINIER III

Planning cours aquatiques

Du 6 mai au 30 juin 2025

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
12h30 Aquabike	12h30 Aquabike	12h30 Aquabike	12h30 Aquabike	12h30 Aquabike		
	18h30 Aquabike	18h30 Aquagym	18h30 Aquabike			

- ➔ Il est fortement conseillé de se présenter au bord du bassin 10 minutes avant le début de la séance d'aquabike afin de permettre le placement et réglage du matériel
- ➔ Badgeage autorisé et accès vestiaires 15 min avant le début de la séance

Tarifs
Aquagym (45 min)
séance : 9 €
carte de 10 : 81 €

Tarifs
Aquabike (45 min)
séance : 15 €
carte de 10 : 135 €

Fermetures Etablissement : pas de cours aquatique

Grand Prix Automobile : du lundi 19 au lundi 26 mai 2025 inclus


Splash party : le mercredi 18 juin 2025

Tous les cours collectifs sont accessibles après réservation: <https://sports.mairie.mc>

L'annulation au cours est possible jusqu'à 4 heures avant le début de celui-ci. Au-delà, la séance sera automatiquement déduite.

Un certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique d'une activité aquatique est exigé dès la 1ère séance.

Du 1er juillet au 8 octobre 2025 inclus

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
07h15 Aquabike		07h15 Aquabike				
					08h00 Aquabike	08h00 Aquabike
12h30 Aquabike	12h30 Aquabike	12h30 Aquabike	12h30 Aquabike 	12h30 Aquabike		
	18h30 Aquabike	18h30 Aquagym	18h30 Aquabike			

- ➔ Il est fortement conseillé de se présenter au bord du bassin 10 minutes avant le début de la séance d'aquabike afin de permettre le placement et réglage du matériel
- ➔ Badgeage autorisé et accès vestiaires 15 min avant le début de la séance

Tarifs
Aquagym (45 min)
séance : 9 €

Tarifs
Aquabike (45 min)
séance : 15 €



Pas de cours Aquabike le vendredi 25 juillet 2025 à 12h30

Tous les cours collectifs sont accessibles après réservation: <https://sports.mairie.mc>

L'annulation au cours est possible jusqu'à 4 heures avant le début de celui-ci. Au-delà, la séance sera automatiquement déduite.

Un certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique d'une activité aquatique est exigé dès la 1ère séance.